

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Le 30 septembre 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI, M. Yvan DERAMBURE, Mmes Michèle DEFERT, Nadège ESTEVES, Florence MULTON, M. Christophe DUCROCQ, M. Jean-Luc DUBAN

Excusés : M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir M. Pierre LEPOETRE, M. Patrick LELIEVRE

Absentes non excusées : Stéphanie DERIVIERE, Angélique HUBAUD

M. Christophe DUCROCQ a été élu secrétaire de séance.

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur les procès-verbaux des 10 et 17 juin derniers.

Aucune remarque n'étant formulées, les deux procès-verbaux ont été adoptés.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Décisions du Maire
- 2) Décision modificative du budget
- 3) FDE80 : transfert de la compétence éclairage
- 4) FDE 80 : convention financière effacement des réseaux rue de la Vierge Marie
- 5) Rapport de la gestion d'AMIENS METROPOLE établi par la cour des comptes
- 6) Artificialisation des sols : rapport ZAN
- 7) Elections législatives : remboursement de frais
- 8) Contrat de location salle des associations
- 9) Isolation école : demande de subvention FONDS VERT
- 10) Préau école : demande de subvention auprès de la CAF
- 11) Dénomination d'allées
- 12) Commission accessibilité
- 13) Informations diverses

### 1- Décisions du Maire

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de ses délégations votées en séance du 15 juin 2020 à savoir :

- la reprise de concessions en état d'abandon dans le cimetière communal.

Cette décision fait suite à la procédure de reprise de concessions démarrée en octobre 2020. Seize concessions peuvent être ainsi reprises. Un arrêté municipal confirmera la

reprise avec la publication de la liste avant la fin de l'année (voir ci-dessous).

| Allée | N°  | NOMS                  | DUREE/Observations                                | Date et nom dernier inhumé |
|-------|-----|-----------------------|---|----------------------------|
| C     | 71  | PETIN                 | -   | 1872                       |
| C     | 72  | JOLY RABOUILLE        | Concession déjà reprise (délibération 24.03.1998) | -                          |
| D     | 133 | LOMBARD               | -   | -                          |
| D     | 134 | VESTIGES              | -   | -                          |
| D     | 135 | VESTIGES              | -   | -                          |
| D     | 136 | VESTIGES              | Concession déjà reprise (délibération 24.03.1998) | -                          |
| D     | 137 | VESTIGES              | Concession déjà reprise (délibération 24.03.1998) | -                          |
| D     | 138 | BOULY Louise          | Perpétuelle                                       | 15/02/1927                 |
| D     | 147 | FOLLET GAUDIERE       | Perpétuelle                                       | -                          |
| I     | 101 | A 103 VESTIGES        | = I101+ I102 +I103                                | Deparcy                    |
| I     | 104 | VESTIGES<br>ROUILLARD |   | -                          |
| J     | 183 | BAYON LOUVERGNE       | -   | -                          |
| M     | 365 | RATIER Louise         | -   | -                          |
| M     | 366 | COZETTE               | -   | -                          |

- la sollicitation d'un financement au titre du Plan Départemental d'Actions en faveur de la Sécurité Routière pour le livret pédagogique « sensibilisation aux distracteurs ». Somme accordée 888.00 Euros (couvre les dépenses d'impression).

### 1. Décision modificative du budget

Monsieur le Maire explique à l'assemblée l'opportunité d'acquérir plusieurs parcelles rue des verts cerisiers jouxtant celle que la municipalité vient d'acquérir pour le projet « maison des séniors ». Cette opération permettrait pour le bailleur social SIP de construire davantage de logements. Il ajoute que les riverains voisins seraient intéressés par le rachat de bout de terrains en fond de leur jardin, ce qui diminuerait le coût de cette nouvelle acquisition pour la commune.

Monsieur LEPOETRE précise que l'avis des domaines a été sollicité et souligne que la modification du budget est nécessaire pour démontrer la capacité financière de la commune. Face au questionnement de Messieurs DERAMBURE et DUCROCQ quant au montant de cette éventuelle acquisition, Monsieur LEPOETRE répond qu'il n'est pas encore finalisé. Il ajoute que le Conseil municipal sera réuni à nouveau pour valider l'acquisition avec le prix.

Monsieur le Maire explique ensuite que la deuxième modification du budget concerne l'opération d'isolation de l'école. Il s'agit de travaux conséquents qui permettraient de faire un gain de plus de 40% d'énergie selon le bureau d'études qui est venu faire un diagnostic sur place. Monsieur LEPOETRE précise notamment les problèmes de températures dans 2 classes en hiver comme en été, les pertitions de chaleur dans la mezzanine. L'opération consisterait à faire tomber la structure bois, doubler l'isolation et installer des panneaux photovoltaïques sur le préau des maternelles.

Monsieur LEPOETRE rappelle ensuite à l'assemblée que les coûts de fonctionnement de l'école sont répartis entre les trois communes du RPI. Il explique qu'il a rencontré les deux maires et que ceux-ci seraient d'accord, qu'à l'issue des travaux, les coûts de chauffage continueraient à être répartis sur la base des montants avant les travaux, ce qui permettrait aux 2 communes de participer au financement des travaux d'isolation intégrant les nouvelles normes 2025.

Monsieur LEPOETRE précise que les travaux ont été estimés à 371 467.30 Euros (estimation cabinet d'architecte SEIGNEUR) et que l'opération sera faite en fonction des accords de subvention et notamment du FONDS VERT.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les mouvements de crédits qui suivent :

| DEPENSES   |                | RECETTES  |                |
|--|----------------|---|----------------|
| Vidéo Protection (2158-987)                                | - 7 000        | DSIL Pac Bureau de poste (13462-980)                | 16 525         |
| Reprise de concession (2116-988)                           | - 10 000       | DSIL Pac Mairie (13462-994)                         | 21 751         |
| Cheminement espace Vagniez- achats terrains nus (2111-979) | - 80 000       | RÉGION voie douce rue de la VM (1322-999)           | 8 439          |
| Acquisitions foncières-maison des séniors (2118-983)       | 220 000        | Emprunt "SIP" attente accord financement (1641-983) | 75 000         |
| Ecole, travaux d'isolation (21312-961)                     | 370 000        | Emprunt Isolation école (1641-961)                  | 371 285        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>493 000</b> | <b>TOTAL</b>  | <b>493 000</b> |

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée

L'assemblée accepte la décision modification de budget ci-dessous (1 ABSTENTION : N ESTEVES).

## 2. FDE80 : transfert de la compétence éclairage

Le Maire expose à l'assemblée les informations suivantes :

La fédération départementale d'énergie de la Somme (FDE80) propose aux communes d'exercer les prérogatives suivantes :

- maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public
- maintenance des installations d'éclairage public
- achat d'énergie pour l'éclairage public

La FDE80 étant maître d'ouvrage des investissements, la commune n'aura plus qu'à déboursier sa participation (aides et TVA avancées par la FDE80). La commune garde la maîtrise de ses investissements. Les travaux devront faire l'objet d'une décision concordante et d'un accord de financement de la commune sur sa contribution.

La FDE80 propose de régler l'achat d'énergie (éclairage public) à la place de la commune afin de pouvoir contrôler la bonne adéquation entre l'énergie nécessaire et l'énergie facturée et ainsi optimiser les contrats et les réglages des armoires. Ces achats seront refacturés ensuite à la commune deux fois par an.

Le Maire présente aux membres du conseil le règlement sur les conditions techniques administratives et financières relatives au transfert de la compétence éclairage public.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée

L'assemblée accepte à l'unanimité le transfert de la compétence maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public à la FDE80, confirme le transfert de sa compétence de maintenance des installations d'éclairage public, donne son accord pour la gestion de l'achat d'énergie, approuve le règlement présenté et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **3. FDE 80 : convention financière effacement des réseaux rue de la Vierge Marie**

Monsieur LEPOETRE présente la convention financière entre la FDE 80 et la commune pour les travaux d'effacement des réseaux rue de la vierge Marie. Le montant estimé de l'opération s'élève à 150 000 Euros à charge pour la commune (cout total 258 000 HT Euros environ). Il ajoute que l'opération est relativement complexe avec des poteaux de part et d'autre de la chaussée dont un sur un terrain privé.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un autre projet d'effacement des réseaux Route de Cottenchy pourra être à l'ordre du jour avec des travaux de renforcement du réseau d'électricité.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée

La convention financière avec la FDE80 pour l'effacement des réseaux rue de la Vierge Marie est adoptée à l'unanimité. Le Conseil municipal charge le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **4. Rapport de la gestion d'AMIENS METROPOLE établi par la cour des comptes**

Le Maire expose les faits suivants :

Par courrier du 10 juin 2024, la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France a transmis les rapports d'observations définitives sur la gestion de la communauté d'agglomération « Amiens Métropole », pour les exercices 2018 et suivants.

L'instruction de ce contrôle des comptes et de la gestion a été scindée en deux volets se traduisant par la remise de deux rapports :

- le 1er rapport a été consacré à la Gouvernance et les finances ;
- le second rapport concerne une enquête régionale sur la tarification des services de mobilité urbaine.

Ces rapports ont été adressés au Président de la communauté d'agglomération « Amiens Métropole » qui l'a présenté à l'organe délibérant. Dès lors, la chambre est amenée à l'adresser aux maires de toutes les communes membres.

Les documents ont été envoyés aux membres du conseil afin d'en débattre.

Il en ressort les remarques suivantes :

La Chambre Régionale des Comptes pointe le faible niveau du fonds de roulement et de la trésorerie. Il est effectivement nul ou négatif ce qui ne serait pas admissible pour toute structure économique. Cependant, le Maire soutient la réponse du Président sur le fait que Amiens Métropole a choisi volontairement un fonctionnement à faible trésorerie. Les coûts d'emprunts auraient été plus élevés qu'une gestion par ligne de crédit.

La Chambre des Comptes juge positive l'étendue des compétences exercées. Le Maire souhaite répondre que l'absence de la compétence « Petite Enfance » alors

que la communauté de communes Avre Luce Noye l'a prise, est une vraie défaillance, voire une incohérence. Le maintien des enfants en crèche est un sujet économique. Il s'agit de donner une liberté aux parents de travailler, donc de faire fonctionner les entreprises. Le domaine économique est de la compétence d'Amiens Métropole alors que les structures d'accueil sont du ressort communal. Il faudra encore quelques années pour que le lien se fasse dans l'esprit des décideurs politiques.

La Chambre Régionale des Comptes souligne la principale évolution consistant à instaurer une DSC (dotation de solidarité communautaire). La commune de Sains en Amiénois est heureuse de l'avoir initiée. Il semblerait bien que la demande d'étudier ce dossier méconnu, avec l'évolution des règles de l'IF, peu après l'installation du nouveau conseil communautaire en 2020 émane de la commune de Sains.

Enfin il est à noter un certain manque de liaison entre les communautés de communes qui pourraient faciliter des interactivités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte du débat sur les rapports d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération « Amiens Métropole, tome 1 et 2.

#### **5. Artificialisation des sols : rapport ZAN**

Monsieur LEPOETRE présente le rapport concernant le diagnostic de l'artificialisation des sols de la commune de SAINS EN AMIENOIS basé sur les fichiers fonciers (2011-2022). Il en ressort une faible consommation d'espace de 2,6 ha en 10 ans en raison notamment du retard pris par le dossier de la station d'épuration. L'objectif est la réduction de cette consommation de 50% d'ici à 2031, à intégrer par conséquent dans le PLU.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal décide d'approuver le rapport du suivi de la consommation d'espaces naturels de la commune pour la période 2011-2022 selon les fichiers fonciers.

#### **6. Elections législatives : remboursement de frais**

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée de son intention de faire un courrier à la Préfecture pour l'autoriser à demander un remboursement de frais suite à l'annulation d'un voyage privé en raison de l'organisation imprévue d'élections législatives.

#### **7. Contrat de location salle des associations**

Monsieur LEPOETRE donne la parole à Monsieur DERAMBURE.  
Celui-ci expose la demande de Madame Aurore HODENT, habitante de SAINS EN AMIENOIS, d'occuper une salle une fois par mois 4 heures pour une activité de soin thérapeutique énergétique collectif. La salle des associations pouvant répondre à son besoin, il propose une convention d'occupation de la salle moyennant un loyer mensuel de 25 Euros.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition de mettre à disposition la salle des associations à Madame Aurore HODENT moyennant un loyer de 25 Euros par mois à partir d'octobre 2024 et le charge d'établir la convention d'occupation précisant les termes et conditions de cette occupation.

#### **8. Isolation école : demande de subvention FONDS VERT**

Monsieur le Maire rappelle le coût de l'opération 371 467.30 HT Euros qui sera lancée en fonction des financements obtenus. Il ajoute que deux classes seront à traiter en priorité. Il demande à l'assemblée l'autorisation de déposer un dossier de subvention au titre du FONDS VERT pour les travaux d'isolation de l'école.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée

L'assemblée accepte à l'unanimité.

#### **9. Préau école : demande de subvention auprès de la CAF**

Dans le cadre des travaux d'isolation, l'aménagement d'un nouveau préau a été réétudié car celui de l'école maternelle peut être démonté et installé dans la cour des élémentaires pour agrandir l'espace existant à l'abri de la pluie et ce, sans artificialisation supplémentaire des sols.

Monsieur LEPOETRE rappelle que tout investissement lié à l'école est à la charge de la commune, et non du RPI. Il ajoute que l'estimation de fait actualisée via devis est de 96 000 HT Euros.

Monsieur LEPOETRE expose que le projet peut être financé par la Caisse des Allocations Familiales au prorata du temps occupé par le centre de loisirs et ajoute qu'un financement de 45% a été obtenu au titre de la DSIL.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter un soutien financier de la CAF pour l'aménagement d'un nouveau préau à l'école de la Sentelette.

#### **10. Dénomination d'allées**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de trouver un nom pour la nouvelle allée du cimetière. Il émet le souhait de choisir un nom de fleur pour garder une cohérence avec les autres allées. Diverses propositions sont données par les conseillers municipaux.

Le vote est à main levée.

Le nom « Allée des Iris » est choisi à la majorité.

- REPAIR Café itinérant (réparation petit électronique, informatique, couture) : réunion d'information le 7 novembre et session prévue le samedi 23 novembre de 10 heures à 12 heures salle des associations

Fin de séance 21h20

Le Maire,  
Pierre LEPOETRE

Le secrétaire de séance  
Christophe DUCROCQ



Monsieur LEPOETRE propose ensuite de nommer la nouvelle voie de circulation douce en référence aux jeux olympiques de Paris car elle a été inaugurée le jour de la cérémonie soit le 26 juillet. Il propose « C.O. 26 Juillet 2024 ».

Il ajoute qu'il attend un retour du comité d'organisation des jeux pour avoir l'autorisation d'utiliser ce nom.

## **11. Commission accessibilité**

Monsieur le Maire souhaite relancer une commission en charge de l'accessibilité, de la circulation des piétons sur le territoire communal. Il demande quelles sont les personnes intéressées.

Vu les candidatures,

Après avoir procédé au vote à main levée,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer une commission accessibilité avec comme membres élus : Mesdames Marie ZOUINI ; Michèle DEFERT, Monsieur Jean-Luc DUBAN.

## **12. Informations diverses**

Monsieur LEPOETRE donne les informations suivantes :

- Adhésion au groupement d'achat d'électricité proposé par la FDE80 / fournisseur d'énergie PROXELIA à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2027.
- Travaux de voirie : des travaux de réfection de la chaussée sont prévus rue de la mare, rue de la Sentelette et au croisement de la rue des Cauriers/rue de la Vallée.
- Local derrière l'église : ce local servait aux pompiers avant 1895. Monsieur le Maire propose d'y exposer une ancienne pompe à incendie pour la laisser visible au public
- Une réunion organisée par AMIENS METROPOLE sur la déconnection des eaux de pluie du réseau d'assainissement est prévue à Saint Fuscien le 1<sup>er</sup> octobre à 9h.
- Transfert de documents d'archives effectué vers les archives départementales.
- Nouveau site internet en ligne le 18 octobre

Madame ZOUINI donne les informations suivantes :

- Semaine BLEUE dédiée aux aînés, réunion le 8 octobre 14 heures salle des associations afin de susciter les modes d'implication possibles pour la lutte contre l'isolement.
- Journée de l'enfance le 20 novembre organisée par les accueils de loisirs de SAINS EN AMIENOIS, SAINT FUSCIEN et la crèche LES BOUTCHOUX, dédiée aux droits de l'enfant.